



Réunion du 7 juillet 2022

Présents : SENTEIN Jean-Marc – GIUSEPPIN Richard – MARSENGO Patrick – REAVAILLE Geneviève – AGASSE Jean-Louis – BAYOD Nicolas – TREBOUTE René – GALINIER Gilles – SERE Claude – EL BOUROUMI Rachid – DHALLUIN Jonathan – BONNET Jean-Pierre – DUBOIS Fabrice – MANAS Manuel – ARNAUD Marie Loup – BLAISE Sylvain – SANSUS Isabelle.

Excusés : CHABAN Faïza – CALVET Yann – DIAS MARTINS Luis Miguel – GHAZOUANI Moudher – THERON Jean-Luc – REY Patrice – PONCHEL Fabrice – OUVRIER Pierrette – HUART Philippe – BENECH David – DA COSTA Yves – GRAVOUIL Cédric.

Invités : FEVRE Loïc, LEDOUX Olivier

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction à 19h00 et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés).

Le quorum étant atteint, le Secrétaire Général débute la séance et excuse les techniciens absents pour cause de séminaire à Clairefontaine.

APPROBATION DU PV DU CODIR DU 19/05/22

Le PV est adopté à l'unanimité après la modification suivante : SERE Claude présent physiquement en non en visioconférence.

INFORMATIONS D'ACTUALITÉ DU PRÉSIDENT

Le Président informe les membres du Comité de direction, qu'un conseil de ligue aura lieu ce samedi 9 juillet 2022 en visioconférence avec comme ordre du jour :

- Les dossiers financiers
- Les plannings d'activités
- Les poules des différents championnats
- Les propositions de membres pour les commissions
- Les classifications des arbitres

Il sera aussi débattu de certains points qui ont été voté au conseil de ligue de CANET à savoir la dérogation pour des équipes en entente pour une montée en ligue et l'article 59 sur les horaires des rencontres.

Pour information, dans notre district certains prétendants à la montée en Ligue (catégorie U15) sont en entente et suite au conseil de ligue de CANET, le Président a souhaité demander aussi une dérogation sans pénaliser les autres équipes prétendantes.

Rappel de notre programme # touche pas à mon foot. La DTN nous a demandé l'autorisation de diffuser le clip via les conseillers techniques de toute la France lors du séminaire.

Dès la rentrée, aura lieu la mise en place de la chasuble verte avec un formulaire de remontée d'information que nous allons mettre en ligne sur notre site.

Nous mettrons aussi en place, en test (validé par la FFF), le carton blanc pour le "banc de touche" qui pourra concerner l'entraîneur, les adjoints ou les remplaçants, 1 joueur désigné ou en dernier lieu le capitaine de l'équipe sera alors sanctionné d'une exclusion temporaire.

Le District travaille pour monter dès le premier semestre 2023 un groupement d'employeurs avec l'accompagnement du Comité Régionale des Groupement d'Employeurs. Cette opération aura un coût financier en termes d'accompagnement mais d'autres comités l'ont mis en place (tennis, basket, hand ...) et la Région soutien ces initiatives.

Nous avons reçu la nouvelle convention de l'appli 100% foot que nous voulons développer. Il est mentionné sur cette convention, que contrairement à ce qu'il avait été dit une facture de prestation pourra remplacer la prise des Comptes Epargne Temps des élus, qui était prévue.

PERSPECTIVES SUR L'ORGANISATION DE LA SAISON 2022 / 2023

Le Vice-Président délégué nous présente l'organisation que le District Haute-Garonne de Football souhaite mettre en place.

Les championnats seniors débiteront le 25 septembre pour la D1, D2, D3, D4 et le 02 octobre pour la D5. Fin des championnats prévus vers le 11 juin 2023.

Les engagements pour la D5 et les équipes jeunes seront possible jusqu'au 11 septembre 2022. Le Comité de direction du 1er septembre validera les poules définitives et le RIO.

La Coupe Départementale se fera en 2 groupes (Comminges et Midi toulousain) avec des finales lors de l'Assemblée Générale d'été. Le challenge CAUBERE (équipes réserves pour le Comminges) et le challenge Richard DEJEAN (équipes réserves pour le midi toulousain) seront en engagement libre.

Il n'y aura pas de coupes pour les jeunes mais un nouveau challenge « Ado Fun Foot »

Toutes les catégories débiteront par un brassage (niveau A et niveau B) sur la première phase.

Pour les féminines, en foot à 11, nous serons en engagement libre, la 1^{ère} phase sera en District et la 2^{ème} en interdistrict.

Des U15F et U18F à 11 seront aussi proposées par le District Haute-Garonne de Football pour permettre aux équipes en entente de pratiquer. (Groupement obligatoire pour la LFO).

ANALYSE DE LA SITUATION DES CLUBS ACCEDANTS

Sous le contrôle de la commission statuts et règlement, présidée par Mr CALMETTE Hubert, le Vice-Président délégué nous expose la situation des clubs (cf. pièce jointe), susceptible d'accéder en senior au niveau supérieur, aux regards des obligations des clubs définies par l'article 13 des règlements généraux du District Haute-Garonne de Football vis-à-vis du statut de l'arbitrage, des éducateurs et des équipes de jeunes. Cette analyse ne révèle aucune anomalie pour la grande majorité des clubs.

La commission invite le Comité de direction à se prononcer sur la situation particulière de 3 clubs : MIRAMONT (505919), F.A. TOULOUSAIN (581046) et VALENTINE (532053). Les situations n'interdisent pas l'accession vis-à-vis du statut de l'arbitrage et des diplômes des

éducateurs. Concernant la situation aux regards des équipes de jeunes, les 3 clubs se trouvent en entente.

Considérant qu'en vertu de ces ententes, les 3 clubs disposent du nombre d'équipe de jeunes correspondant à leur niveau de pratique.

Considérant que les 3 clubs disposent, en leur nom, du nombre minimum de joueurs licenciés pouvant participer auxdites ententes.

Considérant qu'un certain nombre de feuilles de matchs sur les plateaux du foot animation n'ont pas été établies ou n'ont pas été transmises au District par les clubs recevants.

Considérant que le calendrier foot animation a encore une fois été perturbé par l'absence d'équipe (forfait « COVID ») et n'a donc pas eu son nombre de plateau prévu.

Considérant enfin que les clubs ne peuvent être sanctionnés par le District sans que la preuve indiscutable de l'infraction soit constatée.

Il est proposé aux membres du Comité de direction de valider la conformité de la situation de l'ensemble des clubs accédants.

Le Comité de direction valide à la majorité la liste des clubs accédants (3 votes contre et 3 abstentions)

Il sera envisagé de modifier ce règlement et de tenir compte uniquement du nombre de licenciés pour la représentativité à compter de la saison 22/23 devant les difficultés d'application du texte existant.

VALIDATION DES MONTEES DESCENTES 2021 / 2022

La Commission en charge de l'organisation des championnats présente au Comité de direction les montées et les descentes au terme de la saison 2021 / 2022 (cf. pièce jointe) aux regards des classements de fin de saison et sous réserves d'affaire en cours.

La liste est validée à l'unanimité.

TARIFS COTISATIONS ET ENGAGEMENTS 2022 / 2023

Aucune augmentation pour cette nouvelle saison n'est proposée au Comité de direction (cf. pièce jointe). Seule nouveauté, le Challenge Ado-Fun-Foot au tarif de 10€ et le retour du challenge des réserves Richard DEJEAN au même tarif que le challenge Jean CAUBERE à 70€.

Le Comité de direction vote à l'unanimité le tarif des cotisations et engagements.

AMENDES FINANCIERES 2022 / 2023

Le nouveau tableau (cf. pièce jointe) est présenté avec d'importantes modifications sur le Foot Animation ou seul le non-retour de la feuille de match et /ou la feuille incomplète sera amendée de 10€. Un "toiletage" a été réalisé sur des amendes jamais prises en compte et pour ne pas pénaliser financièrement les clubs.

Une autre modification importante va être soumise au vote concernant les forfaits sur les 2 derniers journées de championnat avec une proposition d'amende minoré.

Vote 1 : A compter de ce jour les amendes des clubs concernés pour la saison 2021/2022 seront minorées.

Le Comité de direction acte à la majorité les amendes minorées dès cette saison (3 votes contre et 5 abstentions) pour là aussi ne pas trop pénaliser les clubs concernés, mais maintenir une amende significative.

Vote 2: Pour la saison prochaine, l'amende minoré sera systématique sur les 2 dernières journées de championnats tel que présenté sur le document en pièce jointe.

Le Comité de direction vote à l'unanimité cette nouvelle formule.

PROPOSITION DE REEVALUATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

A la demande de la CDA et après étude par le Bureau du Comité de direction, il est proposé aux membres du Comité de direction le tableau de réévaluation des indemnités d'arbitrage suivant :

COMPÉTITIONS	INDEMNITÉS			
	CENTRE		TOUCHE / AA	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
CHAMPIONNATS SÉNIORS				
D1 et D2	36	40	20	22
D3, D4 et D5	36	38	20	20
Coupes Séniors	36	38	20	20
Féminines – Championnats / Coupes	28	30	17	17
COMPÉTITIONS JEUNES – CHAMPIONNATS / COUPES				
U18 – U19	32	34	19	19
U16 – U17	22	24	16	16
U15 – U14	18	20	14	14
FUTSAL CHAMPIONNATS / COUPES				
Forfait soirée	48 € si 1 seul match 60 € si 2 matchs			
Observations arbitres	25	28		

Le Comité de direction vote à l'unanimité ces nouvelles indemnités.

PROJET D'ECRITURE DES REGLEMENTS GENERAUX 2022 / 2023

Les règlements généraux devant être votés puis publiés avant le début des compétitions, il est soumis aux membres une proposition de texte. Une version définitive sera proposée au vote le 1er septembre, date de notre prochain Comité de direction. Il est demandé aux membres de l'analyser afin de présenter des modifications / ajouts dès la rentrée.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Question de Nicolas BAYOD pour demander d'intégrer un 3ème alternant au sein du District

Une présentation a été faite par le vice-président du pôle développement aux membres du Comité de direction et de nombreux échanges s'en sont suivi sur l'opportunité d'intégrer ou pas un 3ème alternant. A l'issue un vote a eu lieu :

Un vote est demandé par Nico BAYOD pour la prise ou non de ce nouvel alternant.

Le Comité de direction acte à la majorité que nous ne prendrons pas 1 alternant complémentaire pour cette saison (7 votes contre et 5 abstentions).

2- Question de Sylvain BLAISE pour demander de minorer le coût d'une licence aux membres de sa commission "Foot en milieu scolaire" qui viennent participer aux réunions de travail. Après de nombreux échanges, il a été convenu que les membres actifs du District doivent s'acquitter d'une licence "dirigeant", les membres occasionnels (commission technique par exemple les journées détections) doivent s'acquitter d'une licence "volontaire" le cas-échéant et que ceux qui participent à des réunions de travail ponctuelles et invitées par le Président de la Commission n'ont pas besoin de licences mais s'ils rentrent officiellement dans ladite Commission ils pourront prendre à minima la licence volontaire.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres bénévoles pour leur travail effectué cette saison.

Fin de la séance.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENGO Patrick**

DISTRICT FOOTBALL HAUTE GARONNE - SAISON 2021/2022

Analyse de la situation des clubs promus par rapport aux obligations du RIO

Club (nom)	Club (n°)	Niveau équipe	Obligation arbitres	Nbre arbitres	Obligation équipes de jeunes	Equipes de jeunes engagées	Obligation éducateurs AS ou CFF3	Nom éduc.	Décision accession CDSR	Observations
PIBRAC 2	517036	D1	non concerné	-	non concerné	-	1	Stéphan PROUST	OK	Equipe réserve
JET	527639	D1	2	7	2 "jeunes" 1 "anima."	U18 + U16 U11	1	Mhamed BELMELIH	OK	
CORNEBARRIEU	525718	D2A	2	6	2 "jeunes" 1 "anima."	U17 + U15 U11	1	Sylvain GOR	OK	
SAINT LYS	524099	D2B	2	2	2 "jeunes" 1 "anima."	U18 + U16 U11	1	Cyril DONADELLO	OK	
JET 2	527639	D3A	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
PIBRAC 3	517036	D3B	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
POUVOURVILLE 2	512971	D3C	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
MIRAMONT	505919	D3D	1	1	1 "jeunes" 1 "anima."	U13 (1) U9 (1)	non concerné	-	Nota en bas de tableau	(1) U13 et U9 : Entente avec JF Cagire → OK 3 Licenciés / catégorie --> OK
AC GARONA	531500	D4A	1	2	1 "jeunes" 1 "anima."	U17 U11	non concerné	-	OK	
BOULOC	541253	D4B	1	2	1 "jeunes" 1 "anima."	U19 U11	non concerné	-	OK	
FA TOULOUSAIN	581046	D4C	1	0 (2)	1 "jeunes" 1 "anima."	U13 (3) U11 (3)	non concerné	-	Nota en bas de tableau	(2) 4 mutés en moins en 22/23 (3) U13 et U11 : Entente avec Rodéo → OK 3 Licenciés / catégorie --> OK

VALENTINE	532053	D4D	1	0 (2)	1 "jeunes" 1 "anima."	U13 (4) U11 (4)	non concerné	-	Nota en bas de tableau	(2) 4 mutés en moins en 22/23 (4) U13 et U11 : Ent. avec JF Cagire → OK 3 Licenciés / catégorie --> OK
QUINT FONSEGRIVE	516966	D5A	1	1	non concerné	-	non concerné	-	OK	
SAINT JORY 1923	560395	D5B	0 (5)	0	non concerné	-	non concerné	-	OK	(5) Pas d'obligation arbitres (Nouveau club)
BRAX 2	524782	D5C	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
CUGNAUX 2	505935	D5D	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
AC GARONA 2	531500	D5E	non concerné	-	non concerné	-	non concerné	-	OK	Equipe réserve
SAINT ARAILLE	527207	D5F	1	2	non concerné	-	non concerné	-	OK	
EQUIPES JEUNES	-	-	non concernées	-	non concernées	-	non concernées	-	OK	

Nota : La CDSR constate qu'un certain nombre de feuilles de matchs sur les plateaux du foot animation n'ont pas été établies ou n'ont pas été transmises au District.

En conséquence, la CDSR n'est pas en mesure :

- de vérifier exhaustivement si 3 joueurs du club par catégorie ont participé à 5 rencontres de l'entente au cours de la saison,
- de porter un jugement sur une situation qui pourrait pénaliser les clubs concernés.

Le Secrétaire de la CDSR District HG
Hubert CALMETTES

MONTEES / DESCENTES
SAISON 2021 / 2022

Sous réserves d'affaires en cours

SENIORS

R3

Descentes en Départemental 1 : EAUNES LABARTHE – F.C. MABROC – BEAUZELLE

DEPARTEMENTAL 1

Montées en R3 : PIBRAC 2 – J.E.T.

Descentes en Départemental 2 : CAZERES 2 – ENCAUSSE SOUEICH GANTIES – LUCHON CIERP GAUD M. – LANDORTHE ESTANCARBON – T.F. COMPANS (Décision Commission de Discipline)

DEPARTEMENTAL 2

Montées en Départemental 1 : CORNEBARRIEU – SAINT LYS

Descentes en Départemental 3 : RAMONVILLE – AUSSONNE 2 – LAURAGAIS – MONTASTRUC DE SALIES – COMMINGES ST GAUDENS 2 – PYRENEES SUD COMMINGES – SAINT ORENS 2 – BOSSOST

DEPARTEMENTAL 3

Montées en Départemental 2 : J.E.T. 2 – PIBRAC 3 – POUVOURVILLE 2 – MIRAMONT

Descentes en Départemental 4 : AURIAC – BERAT – EAUNES LABARTHE 2 – ENTENTE 4 RIVIERES – SAINT HILAIRE/LE FAUGA – LAVERNOSE LHERM M. 2 – LABEGE INTER F.C. 2 (moins bon 10^{ème})

Descente en Départemental 5 : GIROU 3 (Forfait général lors de la Phase Retour) – LARBOUST OO (Forfait général lors de la Phase Retour)

DEPARTEMENTAL 4

Montées en Départemental 3 : ATHLETIC CLUB GARONA – BOULOC ST SAUVEUR CEPET – F.A. TOULOUSAIN – VALENTINE – BEAUZELLE 2 (meilleur second – vacance T.F. COMPANS art. 6 du RIO)

Descentes en Départemental 5 : RAMONVILLE 2 – AS.P.T.T. GRAND TOULOUSE – BRUGUIERES 2 – PUYMAURIN – AVIGNONET – LE FOUSSERET MONDAVEZAN 2 – LAVERNOSE LHERM M. 3 – POINTIS INARD

DEPARTEMENTAL 5

Montées en Départemental 4 : QUINT FONSEGRIVES – SAINT JORY – BRAX 2 – CUGNAUX 2 – ATHLETIC CLUB GARONA 2 – SAINT ARAILLE

FEMININES

DEPARTEMENTAL 1

Montées en R2 : BLAGNAC

FUTSAL

DEPARTEMENTAL 1

Montées en R2 : FENOUILLET FUTSAL – PLAISANCE PIBRAC FUTSAL 3 ou MINIMES FUTSAL

U17

TERRITOIRE :

Montée en U18 R : ATHLETIC CLUB GARONA – FONSORBES ? (en attente décision Ligue)

U15

TERRITOIRE

Montées en U16 R : T.A.C./JUVENTUS DE PAPUS – SEYSSES FROUZINS – ENTENTE SAVE ET GARONNE – TOULOUSE LARDENNE ? (en attente résultats play-off)



SAISON 2022 - 2023 TARIFS DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS

NATURE DU CLUB	<u>Cotisations obligatoires</u>	
	Clubs Libres	175 €
Clubs Exclusivement Jeunes et/ou féminins	60 €	
Club Loisir	60 €	
Club Futsal	60 €	

	<u>Engagements Championnats (par équipe)</u>	
SENIORS	D1	300 €
	D2	245 €
	D3	228 €
	D4	190 €
	D5	170 €
JEUNES	U18 et U 19 (ensemble des niveaux)	69 €
	U16 et U 17 (ensemble des niveaux)	52 €
	U14 et U 15 (ensemble des niveaux)	42 €
	U 15 et U 17 à 8	25 €
FEMININES	Féminines ensemble des niveaux et futsal	62 €
	U 15F et U18F à 8 et à 11	25 €
FOOTBALL ANIMATION	U 13 – U 13 F – U 12 (ensemble des niveaux)	40 €
	U 11 – U 11 F – U 10 (ensemble des niveaux)	35 €
	U 9 – U 9 F – U 8 (ensemble des niveaux)	30 €
	U 7 – U 7 F – U 6	25 €
FUTSAL	Futsal (ensemble des niveaux)	70 €
FOOT LOISIR	Challenge à 11	10 €
	Challenge à 8	10 €

	<u>Engagements Coupes (par équipe)</u>	
	Coupe du Conseil Départemental (Comminges et Midi Toulousain)	70 €
	Challenge Richard DEJEAN et Jean CAUBERE	70 €
	Challenge Ado Fun Foot (U14 à U19)	10 €
	Coupe du District	10 €
	Coupe Futsal	10 €



Amendes financières 2022 - 2023



<u>Frais de dossier :</u> Expulsion ou suspension ferme (joueur ou dirigeant) : Jusqu'à 3 matchs Au-delà de 3 matchs Dossier disciplinaire	25 € 40 € 40 €
<u>Réclamation :</u> Seniors Jeunes et Féminines <u>Appel (district) :</u> Réglementaire Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	35 € 20 € 65 € 80 €
Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24H précédant la séance par personne sanctionnable Absence non justifiée pour un arbitre	35 € Retenue indemnité arbitrage
<u>FMI :</u> Non utilisation de la FMI (Au club fautif) Non transmission des résultats dans les 24H suivant la rencontre	50 € 30 €
<u>Résultat pour les compétitions non gérées par la FMI :</u> Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lundi Et/ou Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lendemain du match lorsqu'il est joué en semaine Seniors et jeunes	25 €
<u>Non envoi d'une feuille de match :</u> Délai de retour de la feuille de match en seniors et jeunes : 48 heures Non envoi d'une feuille de plateau FA (ou feuille de plateau incomplète (club fautif))	10 €
<u>Manque sur feuille de match :</u> Délégué à la police	10 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

Siège : District HAUTE-GARONNE de Football - 59 ter, Chemin de VERDALE – 31240 SAINT-JEAN – Siret : 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – **Fax :** 05.62.89.05.35 – **Email :** secretariat@haute-garonne.fff.fr

Antenne : District Haute-Garonne de Football – 9, rue Romain Rolland – 31800 SAINT-GAUDENS



Amendes financières 2022 - 2023



<u>Licence manquante</u> (sur fdm papier) :	
Jeune	10 €
Senior	15 €
Dirigeant	16 €
<u>Forfait</u> :	
Championnat Seniors	
Par forfait	50 €
Forfait général	100 €
Championnat Jeunes	
1 ^{er} forfait	30 €
2 ^{eme} forfait	40 €
3 ^{eme} forfait et forfait général	50 €
Coupe toutes catégories (gestion District)	100 €
Challenge féminin	50 €
Deux dernières journées de championnat :	
Seniors	300 €
Jeunes	230 €
Absence à l'Assemblée Générale	125 €
Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage :	
D1 et D2 : par année et par arbitre manquant	120 €
Autre niveau : par année et par arbitre manquant	60 €
Absence d'éducateur diplômé au minimum CFF3 dans le championnat D1 et D2 seniors	600 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

Siège : District HAUTE-GARONNE de Football - 59 ter, Chemin de VERDALE – 31240 SAINT-JEAN – Siret : 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – **Fax** : 05.62.89.05.35 – **Email** : secretariat@haute-garonne.fff.fr

Antenne : District Haute-Garonne de Football – 9, rue Romain Rolland – 31800 SAINT-GAUDENS